

67



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le vendredi 8 juin 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 8 juin 2007

10 h

Prière.

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du Nouveau-Brunswick contre le projet de loi 17, *La Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*. (Pétition 44.)

[Pétition déclarée irrecevable (contraire au Règlement et aux usages de la Chambre.)]

L'hon. M. Haché, ministre de l'Environnement, dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Plan d'action sur les changements climatiques : 2007 - 2012 : Il est temps d'agir!*

Après la période des questions, le président fait une mise en garde contre la production de pièces et demande de s'abstenir, d'une part, de crier « Terminé! » lorsque d'autres posent des questions ou répondent à des questions et, d'autre part, de se livrer à des attaques personnelles.

M. Huntjens donne avis de motion 66 portant que, le jeudi 14 juin 2007, appuyé par M. Urquhart, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information suivante concernant les demandes approuvées pour des foyers de soins spéciaux dans la région de Moncton, du 3 octobre 2006 au 31 mai 2007 : le nom des personnes qui ont présenté les demandes, l'emplacement précis des foyers de soins spéciaux et le nombre de lits dans chaque foyer de soins spéciaux approuvé.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 44, 76, 77, 23, 72, 73, 74 et 75.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire et de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

42, *Loi abrogeant la Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick* ;

81, *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* ;
82, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

44, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires* ;
72, *Loi concernant Élections Nouveau-Brunswick* ;
75, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;
76, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme* ;
77, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec certains amendements :

73, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman* ;
74, *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

23, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 15 h 50.